



NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2014

Salaires

Pour les catégories Agents de maitrise et Cadres :

Augmentation_générale de 0,8%

Enveloppe Individuelle de 0,7%

Pour l'encadrement de proximité, **RPF, Chefs d'équipe Pilotes machine et Pilote réception** une enveloppe spéciale destinée à combler le différentiel du salaire minimum au salaire moyen de la catégorie

Pour tous les salariés Maitrise et Cadres des Services : **Commercial Administratif et Ressources Humaines**, une enveloppe spéciale destinée à combler le différentiel du salaire minimum au salaire moyen de la catégorie

Primes commerciales :

Déclenchement du variable à 80% au lieu 85%

Primes des assistantes commerciales

Augmentation de 500 euros

Versement au mois ou au trimestre maximum

Primes des RPF, Chefs d'équipes, et Pilotes

Augmentation des primes actuelles de 50 %, en raison des charges de travail supplémentaires.

Salariés du Siège.

Augmentations du %, de la part patronale de 50% à 70% du Titre de Transport. (cout actuel 100 euros/mois)

Accidents du Travail /Maladie

Alignement du régime de prévoyance des Agents de maîtrise sur celui des Cadres

Appliquer la subrogation afin d'éviter les situations de grandes difficultés

Primes d'ancienneté

-9 ans : 10%

-10 ans :11%

-11 ans :12%

-12 ans :13%

-15 ans :14%

-20 ans :15%

-25 ans :18%

Clauses particulières :

Adapter d'1 système Bluetooth toutes les voitures des commerciaux y compris des véhicules de service